

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURAKA
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

1. Selon l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), la municipalité de Kamouraska doit afficher et publier un avis public afin d'informer la population desservie par le réseau d'aqueduc de la municipalité qu'un bilan sur la qualité de l'eau potable applicable à l'année 2019 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité et sur le site Internet de la municipalité : www.kamouraska.ca
2. Avis public est en outre donné que ce bilan sur la qualité de l'eau potable est actuellement disponible pour consultation au bureau de la directrice générale & secrétaire-trésorière, au bureau municipal situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'affaires, c'est-à-dire de 8H30 à 15H30 et ce, du lundi au vendredi.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 16^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2020.



Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 avril 2020 entre 9H30 et 12H30. En foi de quoi, je donne ce

certificat ce 16 avril 2020.



Mychelle Lévesque



Bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du
1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

Paramètres	Nombre Minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Norme respectée
Bactériologique (coliformes totaux, coliformes fécaux, colonies atypiques)	24 échantillons au total soit 2 par mois	24 échantillons au total soit 2 par mois	24 échantillons au total soit 2 par mois	Oui
Turbidité	12 échantillons au total soit 1 par mois	12 échantillons au total soit 1 par mois	12 échantillons au total soit 1 par mois	Oui
Trihalométhanes totaux (Chloroforme, bromodichlorométhane, chlorodibromométhane, bromoforme)	4 échantillons au total soit 1 par trimestre	4 échantillons au total soit 1 par trimestre	4 échantillons au total soit 1 par trimestre	Non
Inorganiques (Nitrates+nitrites)	4 échantillons au total soit 1 par trimestre	4 échantillons au total soit 1 par trimestre	4 échantillons au total soit 1 par trimestre	Oui
Inorganiques (Cuivre-Plomb)	2 échantillons	2 échantillons	2 échantillons	Oui
Inorganiques (Antimoine, Arsenic, Baryum, Bore, Cadmium, Chrome, Cyanure, Fluorures, Mercure, Sélénium, Uranium)	1 échantillon prélevé entre le 1 ^{er} Juillet et le 1 ^{er} Octobre	1 échantillon prélevé entre le 1 ^{er} Juillet et le 1 ^{er} Octobre	1 échantillon prélevé entre le 1 ^{er} Juillet et le 1 ^{er} Octobre	Oui

Précisions concernant le dépassement de normes

Paramètre	Date de prélèvement de l'échantillon	Lieu de prélèvement de l'échantillon	Concentration maximale autorisée	Concentration mesurée	Mesure corrective
Trihalométhanes Totaux	19 Mars 2019	3 avenue St-Louis	80.0µg /L	290 µg /L	Mise aux normes à venir
Trihalométhanes Totaux	19 Juin 2019	111, avenue Morel	80.0µg /L	226 µg /L	Mise aux normes à venir
Trihalométhanes Totaux	18 Septembre 2019	3 avenue St-Louis	80.0µg /L	247 µg /L	Mise aux normes à venir
Trihalométhanes Totaux	17 Décembre 2019	3 avenue St-Louis	80.0µg /L	284 µg /L	Mise aux normes à venir

Précisions concernant le dépassement de normes						
Paramètre	Date de prélèvement de l'échantillon	Lieu de prélèvement de l'échantillon	Concentration maximale autorisée	Concentration mesurée	Mesure corrective	
Acides haloacétiques	19 Mars 2019	3 avenue St-Louis	60.0 µg/L	119 µg/L	Mise aux normes à venir	
Acides haloacétiques	18 Juin 2019	111, avenue Morel	60.0 µg/L	54.4 µg/L	Mise aux normes à venir	
Acides haloacétiques	18 Septembre 2019	3 avenue St-Louis	40.4 µg/L	57.4 µg/L	Mise aux normes à venir	
Acides haloacétiques	17 Décembre 2019	3 avenue St-Louis	98.5 µg/L	50.1 µg/L	Mise aux normes à venir	